PROTOCOLE DE MADRID

REFUS PROVISOIRE TOTAL DE PROTECTION

Règle 17.1)

I. Office qui émet la notification:

Office de la Propriété industrielle de la République slovaque

Švermova 43
974 04 Banská Bystrica, Slovaquie

tel.: +421 48 4300111
fax:+421 48 4132563
urad@indprop.gov.sk, www.upv.sk

II. Numéro de l'enregistrement international: **1423974**

III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international):

Continental Reifen Deutschland GmbH, Vahrenwalder Straße 9, 40165 Hannover, Allemagne

IV. ☒ Refus provisoire fondé sur un examen d'office

☐ Refus provisoire fondé sur une opposition

☐ Refus provisoire fondé à la fois sur un examen d'office et sur une opposition

V. ☒ Refus provisoire pour tous les produits et/ou services

☐ Refus provisoire pour certains des produits et/ou services:

VI. Motifs de refus [(le cas échéant, voir la rubrique VII)]:

La marque est dépourvue de caractère distinctif (l'article 5, alinéa 1, lettre b)

La marque est composée exclusivement d'indications ou d'éléments pouvant servir dans le commerce pour désigner l'espèce, la qualité, la quantité, la destination, la valeur, la provenance géographique ou, le cas échéant, l'époque de la production des produits ou de la prestation des services, ou d'autres caractéristiques des produits ou des services (l'article 5, alinéa 1, lettre c)

VII. Renseignements relatifs à une marque antérieure:

i) Date et numéro de dépôt ou d'enregistrement et, le cas échéant, date de priorité:
00/00/0000 IR/CTM/NR ……
ii) Nom et adresse du titulaire:
iii) Nom et adresse de l´opposant:
iv) Nom et adresse du mandataire d´opposant:
v) Reproduction de la marque: **voir extrait du registre**

VIII. Articles de la loi nationale applicables en la matière (Loi sur les marques N° 506/2009 du Recueil des lois, telle que modifiée en dernier lieu) sont disponibles à l' adresse:

https://www.indprop.gov.sk

IX. Informations relatives à la suite de la procédure:

i) Le délai pour présenter les objections contre le refus provisoire à l'Office de la Propriété industrielle de la République slovaque expire le **24. 4. 2019**.

ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé:
Office indiqué dans la rubrique 1

iii) Les personnes n'ayant pas leur domicile ou siège sur le territoire de la République slovaque doivent être représentées par un mandataire agrée lors de toute procédure auprès de l'Office (l'article 51, alinéa 2).

La liste des mandataires agréés peut être obtenue auprès de l'Office à l'adresse ci-dessus ou sur le site web www.patentattorneys.sk ou www.sak.sk.

Fautes des objections présentées par un mandataire agréé dans le délai imparti, une décision finale sera prononcée.

X. Date de la notification de refus provisoire: 22. 1. 2019

XI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui émet la notification:

Zdena Hajnalová

Directrice du Département des marques
et des dessins et modèles industriels